

**CONSEIL PORTUAIRE DE SAINT ELME**

**Séance du 8 novembre 2022**

**Compte-rendu**

**COMPOSITION : 12 titulaires**  
**11 suppléants**  
**Quorum : 8**

**PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : 12**

**TITULAIRES : 8**

M. Joseph MINNITI, Président,  
M. Daniel MARTINEZ, représentant la ville de la Seyne,  
M. Eric LABOUBE, représentant le personnel de l'Autorité Portuaire,  
M. Michel BALANCA, Usager désigné par la Métropole TPM,  
MM. Jean-Jacques FIESCHI, Didier RANC et Jérôme BARGAS, usagers désignés par le CDPMEM,  
M. Marc Arthur SARKISSIAN, représentant le CLUPIPP,

**SUPPLEANTS : 3**

M. Dominique LEXA, représentant la ville de la Seyne,  
MM. Jean FIORETTI et Bernard RUIZ, usagers désignés par la Métropole TPM,

**POUVOIR : 1**

M. Jean-Louis KLEPARSKI donne 1 pouvoir à M. Jean FIORETTI,

**INVITES :**

M. Georges HERMON, Mieux vivre à Saint-Elme,  
M. Simone CATALDO, CSMS plongée,  
M. Pierre HENRI, SNSE,  
M. Grégory CAVALINI, PACA WATER SPORTS,  
Mme Manon RANC,  
M. Frédéric PUJOL, EURL EAUZONE,

**MEMBRES DE LA METROPOLE TPM :**

Mme UGUEN, CUESTA, DADOUN et MM. LE FUR, MAAS, REMOLEUR, DE BRUYCKERE.

Après avoir vérifié la présence du quorum, Monsieur MINNITI, Président du Conseil Portuaire de Saint-Elme, ouvre la séance à 14h30. Douze membres du Conseil Portuaire, titulaires et suppléants confondus, sont présents et représentés. Conformément au quota de représentativité de chaque catégorie et à l'impossibilité pour les suppléants de voter lorsque tous les titulaires de leur catégorie sont présents, seuls dix votes seront exprimés par les membres présents. Messieurs LEXA et RUIZ ne voteront pas

## 1. Approbation du procès-verbal du conseil portuaire du 10 juin 2022– Vote

Monsieur MINNITI demande si le compte-rendu appelle des commentaires.

AVIS FAVORABLE (Unanimité)
-------------------------------

## 2. Affaires générales

### ❖ Bilan de la saison

Monsieur DE BRUYCKERE annonce que la saison a été très bonne et s'est prolongée du fait du beau temps. Le chiffre d'affaire 2021 a doublé en 2022 et est passé à 14 000. Il ajoute que pour le moment il n'y a pas eu de posidonies dans le port, ce qui a contribué à une augmentation des passagers tout au long de l'année. Le chiffre d'affaire des grutages a également doublé passant de 1 400 € en 2021 à 2 400 € en 2022. Il précise à monsieur MINNITI que l'absence de posidonies a permis d'accueillir des bateaux dès le mois de juin.

### ❖ Projet de tarifs (TOP/RSA) 2023 - Vote

Monsieur LE FUR indique que les projets de tarifs de l'aire de carénage vont évoluer, selon le modèle du port du Brusuc. Monsieur DE BRUYCKERE explique que les tarifs de carénage au port de Saint-Elme étaient nettement plus élevés qu'au Brusuc, ces forfaits attractifs attireront plus de monde extérieur. Il annonce que cette expérience sera menée durant un an et rassure les annuels de Saint-Elme qui seront prioritaires. Monsieur LE FUR rajoute que monsieur DE BRUYCKERE est en cours de formation grutage.

Monsieur FIESCHI revient sur les avantages dont bénéficiaient les pêcheurs (5 jours de carénage gratuits pour les bateaux en bois). Monsieur DE BRUYCKERE répond que cela a pris fin lorsque le port de Saint-Elme est passé départemental. Monsieur MINNITI indique qu'à Bandol, durant la saison hivernale le stationnement à terre est gratuit de novembre à fin février et souhaite que cela soit étudié. Monsieur DE BRUYCKERE rajoute que les nouveaux tarifs de grutage seront beaucoup plus attractifs. Il poursuit avec les projets de tarifs annuels qui subissent une augmentation de 3% (inflation 2022 + GVT +Energie).

AVIS FAVORABLE (Unanimité)
-------------------------------

### ❖ Projet de droits de port 2023 - Vote

Monsieur DE BRUYCKERE annonce également 3% d'augmentation pour la même raison.

AVIS FAVORABLE (Unanimité)
-------------------------------

### ❖ Projet de budget primitif 2023 - Vote

Monsieur LE FUR annonce que le budget est équilibré. La seule opération présentée au prochain Conseil Portuaire est le suivi du chenal de Saint-Elme, afin de voir les impacts sur l'ensemble du port.

Messieurs SARKISSIAN et FIESCHI souhaitent qu'il y ait un désensablement à l'entrée du port. Monsieur MINNITI pense qu'il est judicieux d'attendre un peu car pour le moment il n'y a quasiment pas eu de larguades et que le port est toujours dans une phase expérimentale. Monsieur RANC est du même avis que Messieurs FIESCHI et SARKISSIAN et pense qu'il ne faut pas attendre. Monsieur FIESCHI conseille de faire ces travaux lorsque les eaux seront au plus bas, c'est-à-dire au mois de mars et ne pas attendre le mois de juin, cela faciliterait grandement le désensablement. Monsieur MINNITI propose d'attendre qu'il y ait au moins une larguade avant de faire ces travaux.

Monsieur BALANCA ne comprend pas pourquoi le bilan des budgets est autant simplifié, et n'est plus détaillé comme au préalable. Monsieur LE FUR répond qu'à présent c'est la Direction des finances qui s'occupe de ce document mais assure que si quiconque a besoin de détail concernant un poste, il lui serait communiqué.

Monsieur BALANCA rappelle que sur le poste Eau et Electricité, il avait été constaté une consommation importante de l'eau par le club de plongée « au marin plongeur » et que ce n'était pas aux usagers du port de supporter ces dépenses. Monsieur MINNITI rappelle que ce problème avait été identifié au dernier conseil portuaire et qu'à l'unanimité tout le monde était d'accord pour installer un compteur propre à cette société. Monsieur MARTINEZ ne pense pas que le compteur ait une quelconque crédibilité, puisqu'il le coupe et l'allume selon leur bon vouloir.

AVIS FAVORABLE (Unanimité)
-------------------------------

### 3. TRAVAUX

#### ❖ Canal d'avivement

Monsieur le FUR fait un petit rappel concernant l'ouverture d'un canal d'avivement de 60 mètres sur 4 mètres de largeur. Monsieur DE BRUYCKERE annonce que les travaux ont été achevés début juin. Madame CUESTA est satisfaite du retour positif et ajoute qu'elle est favorable à attendre avant de désensabler car la phase expérimentale va durer deux ans, avec un suivi environnemental sur l'après travaux. Cette phase permettra de constater si le canal a un effet sur la courantologie et sur le transfert sédimentaire. Monsieur BARGAS atteste qu'il faut aider le chenal en le désensablant afin qu'il soit le plus efficace possible. Madame CUESTA propose de faire un courrier au bureau d'étude EIFFAGE, car ce retour mérite une attention toute particulière.

#### ❖ Point propre

Madame CUESTA explique que depuis un certain nombre d'années, la Métropole s'est engagée dans la démarche Ports propres pour l'ensemble de ses ports. A Saint-Elme cela n'a pu aboutir car il manque un point propre avec des collecteurs adaptés pour trier les déchets toxiques.

Madame CUESTA rajoute qu'un projet d'extension de la capitainerie n'avait pu aboutir faute de budget. Ce projet était à double objectif, puisqu'il visait à disposer d'un point propre et d'agrandir l'escalier de la capitainerie qui n'est pas aux normes afin de réaliser une vigie au-dessus du point propre. Ce projet va être relancé et la Métropole va redemander le budget. Monsieur MINNITI souhaite s'assurer que ce point propre sera bien utilisé, avant de faire des dépenses inutiles. Madame CUESTA assure que oui.

#### ❖ Evolution de la gestion des déchets

Madame CUESTA poursuit avec la gestion des déchets, car la Métropole souhaite être plus exemplaire en valorisant le tri sélectif sur le port. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, une redevance spéciale sera attribuée aux communes de la Métropole et la collecte des ordures ménagères deviendra payante pour toutes les entreprises, à partir de 1400 litres par semaine, le port étant considéré comme une entreprise. Madame CUESTA indique également que la réglementation au niveau des fusées de détresse a changé, et que les ports ne sont plus autorisés à collecter les fusées de détresse. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les signaux pyrotechniques peuvent être ramenés dans n'importe quel magasin d'accastillage, même si ce n'est pas l'endroit où les fusées ont été

achetées, ces derniers ayant pour obligation de les reprendre gratuitement. Madame CUESTA compte sur l'ensemble des usagers pour communiquer cette information et faire remonter auprès de la Direction des Ports de la Métropole, si des difficultés sont rencontrées auprès de magasins.

#### 4. AOT

##### ❖ Mises en concurrence

Monsieur DE BRUYCKERE rappelle que les mises en concurrence seront relancées en début d'année 2023, pour une durée de trois ans. Le Maître de port rappelle qu'il y a deux AOT sur la Digue, Paca Water et Eauzone ainsi qu'une AOT sur le port concernant le food truck où il y aura aussi une mise en concurrence pour une durée de deux ans. La publicité sera faite à la capitainerie et sur le site de la métropole.

Monsieur MINNITI ajoute qu'il a eu certaines remontées concernant le positionnement de ce food truck qui gênerait le propriétaire du garage à côté. Il faudrait voir s'il y a une possibilité de déplacer cette remorque de 50 cm à 1 mètre. Monsieur DE BRUYCKERE, indique qu'il n'y a pas d'autre emplacement car c'est la seule place de disponible, mais il fera son nécessaire pour trouver la meilleure solution afin de satisfaire tout le monde.

#### 5. Questions diverses

Suite à des vol d'essence et de petits équipements dont plusieurs usagers ont été victimes, Monsieur FIORETTI demande s'il serait possible de faire installer une caméra de surveillance sur la Capitainerie afin de surveiller le port et créer un effet dissuasif. Monsieur MAAS répond que cela est techniquement possible, le coût de cette installation s'élèverait à environ 6 000 à 10 000 € HT. Monsieur LE FUR indique que cela doit être répercuté au budget du port et serait donc financé au travers des recettes de fonctionnement. Monsieur MAAS propose de revenir au prochain Conseil Portuaire avec le chiffrage exact pour cette caméra.

Monsieur MARTINEZ demande quand seront retirées les poubelles à l'entrée de la base nautique. Monsieur DE BRUYCKERE répond qu'il va appeler l'entreprise afin qu'il vienne retirer les bacs contenant du sable.

Monsieur MARTINEZ explique que le portail de la base nautique, ne ferme pas correctement, car il a été mal posé. Monsieur DE BRUYCKERE assure que ce dernier a été parfaitement installé, mais que le CSMS n'a pas respecté le temps de séchage. Le deuxième portail posé par la même société fonctionne correctement car personne n'y a touché pendant le temps imparti au séchage. Il ajoute qu'il va contacter l'entreprise qui a posé ce portail, car étant sous garantie, ils pourront venir faire les réparations.

Monsieur MARTINEZ demande qui est chargé de l'entretien du sentier piéton le long de la base nautique car il est envahi d'herbes folles. Monsieur DE BRUYCKERE propose que les associations s'en chargent.

Monsieur BALANCA souhaite évoquer le problème des remorques car le parking des pêcheurs est envahi de particuliers non usagers du port. Les six places de réservées pour les pêcheurs avec une signalétique, ne sont pas respectées. Monsieur MINNITI atteste qu'il peut demander à la police Municipale d'effectuer des rondes plus fréquemment et de verbaliser toutes les remorques qui sont sur le port. Monsieur FIESCHI s'insurge contre le fait qu'il n'y ait pas de barrière au parking des pêcheurs et ajoute que pour les pêcheurs le port est leur siège social. Monsieur DE BRUYCKERE lui assure que les places des pêcheurs seront nominatives avec un marquage au sol et si une quelconque infraction est constatée, la police municipale interviendra au plus vite, et une barrière sera posée début d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'assemblée, puis lève la séance à 16h00.

Joseph MINNITI  
Président du Conseil Portuaire  
de Saint Etienne

Hôtel de la Métropole | 107 boulevard Henri Fabre | CS 30536 | 83041 Toulon Cedex 9  
Téléphone : 04 94 93 83 00 | Télécopie : 04 94 93 83 83 | E-mail : contact@metropoletpm.fr

4